



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 3 février 2023**Délibération n°05/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 février à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 19 janvier 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Pierre-Hermann MUGNIER, Michel BUISSON, Michel CARTERET, François BONNEAU, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY.

Membre consultatif présent : messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Michel CARTERET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Immersivity 2023

La réalité virtuelle offre de nouveaux débouchés aux professionnels de l'image, que ce soit dans le domaine des industries culturelles que des industries plus traditionnelles (tourisme, industries...). Sa dynamique internationale offre des opportunités dont le Pôle Image Magelis a souhaité se saisir il y a 5 ans pour se positionner en France comme un centre majeur de création et de production.

Ainsi, Magelis, en mettant au cœur de son développement le secteur de l'image numérique, a créé IMMERSIVITY en 2018, un événement professionnel réunissant des acteurs du secteur de la réalité virtuelle concernés par les problématiques de création, de production et de diffusion.

Devant le succès de la fréquentation professionnelle et d'estime rencontré chaque année lors des éditions précédentes et des enjeux de la filière, Magelis souhaite renouveler l'événement et organiser une sixième édition d'Immersivity avec un format identique à 2022, à savoir des conférences, des études cas et des présentations diverses. L'édition 2022 avait été avancée en avril – à la place d'octobre les années précédentes – en raison de la crise sanitaire, nous avons décidé de garder ce créneau plus propice à recevoir les professionnels du secteur. La sixième édition d'Immersivity aura lieu du mercredi 29 mars au vendredi 31 mars 2023.

Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants de toutes les éditions est consultable à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Le programme s'articulera autour de conférences, d'études cas et de présentations diverses sous des formats adaptés. L'évènement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats, aux interactions avec les autres filières, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et suscitera des collaborations entre les différents participants.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2023, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Avec le CNC, PXN, l'association des producteurs d'expériences numériques et COBO/CATS, le Cluster Aquitain du Transmedia Storytelling, comme partenaires de l'évènement, le Pôle Image souhaite associer d'autres structures, françaises ou étrangères, pouvant s'inscrire comme partenaires de la manifestation, comme le CNXR, le Conseil National de la XR, organisation référente pour accompagner la France dans le développement de la filière XR.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge [directement ou par remboursement] les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- acceptent la prise en charge [directe ou par remboursement], par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à IMMERSITY 2023 ;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 09 Février 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 09 Février 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 09 Février 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

